

AVIS DU CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE

art. L411-1 et L411-2 du livre IV du code de l'environnement

Référence Onagre du projet : n°2017-06-17-00810 Référence de la demande : n°2017-00810-052-006

Dénomination du projet : déclinaison PNA Mulette en Normandie

Lieu des opérations : -Région(s) : Normandie,

Bénéficiaire : CPIE des Collines normandes

MOTIVATION ou CONDITIONS

La demande concerne le renouvellement de dérogations pour la capture, le transport ainsi que la mise en collection (coquilles) de Mulettes perlières (*Margaritifera margaritifera*) pour la période 2025-2032 au bénéfice du CPIE Collines normandes.

Ces actions s'inscrivent dans le cadre de l'animation de la déclinaison « Normandie » du Plan national d'actions en faveur de cette espèce.

L'autorisation comprend :

- Des captures et relâchés directs dans le cadre des suivis des adultes reproducteurs marqués, de marquage d'individus et de prospections et comptages impliquant une identification des individus ;
- Des captures et transports d'individus entre la station d'élevage du Favot et les cours d'eau d'origine dans le cadre d'actions de renforcement ;
- Des manipulations d'individus in situ sur les cours d'eau pour les suivis annuels (dispositif d'élevage in situ) et de renforcement/réintroduction d'individus ;
- Des récupérations de coquilles ;

L'autorisation comprend en outre le déplacement exceptionnel d'individus dans le cadre de travaux de restauration des continuités écologiques.

Cette autorisation a pour objectif d'agrèer le CPIE comme structure apte à réaliser ces déplacements.

Les travaux de restauration devront faire l'objet de demandes de dérogations et le CNPN sera saisi pour les travaux.

Le CNPN rend un avis favorable au projet et invite le CPIE à partager annuellement les bilans au CSRPN, aux DDT et à la DREAL et évidemment à la coordination nationale du PNA.

Par délégation du Conseil national de la protection de la nature :
Le Président de la commission espèces et communautés biologiques : Nyls de Pracontal

AVIS : Favorable [X]

Favorable sous conditions []

Défavorable []

Fait le : 28 avril 2025

Signature :



Le président